

1.1

Le mouvement féministe du début du siècle à la première guerre mondiale



Introduction

En Suisse, le mouvement féministe prend racine dans les associations locales, au sein desquelles les femmes ont commencé à se grouper au XIX^e siècle. Leurs terrains d'action étaient les domaines typiquement féminins de l'assistance et de l'éducation. Les femmes ne se sont organisées sur le plan suprarégional que dans le dernier tiers du XIX^e siècle, plusieurs décennies après la naissance du système associatif masculin. C'est la révision totale de la Constitution fédérale, en 1874, qui joua le rôle de catalyseur : certaines compétences législatives ayant été transférées du plan cantonal au plan fédéral, les femmes devaient s'unir pour défendre leurs intérêts à ce niveau. Les premières associations féminines qui luttaient pour l'égalité des sexes dans le droit civil et le droit du travail étaient portées par une petite élite de femmes cultivées et n'existèrent que peu de temps. De là se développa, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, un mouvement féminin très hétérogène. En 1896, le mouvement féministe apparaît pour la première fois comme une force politique, lors du premier congrès des intérêts féminins. La plupart des grandes associations féminines qui existent encore aujourd'hui se sont constituées avant la deuxième guerre mondiale. Il fallait que les femmes s'organisent de façon plus efficace si elles voulaient prendre part aux grands débats législatifs fédéraux à l'ordre du jour vers la fin des années 1890 : droit civil, Code pénal, lois sur l'assurance maladie et accidents. D'autres groupes sociaux et économiques s'étaient déjà organisés en associations d'intérêts, comme les arts et métiers, les ouvriers ou encore les paysans. Mais contrairement à eux, les femmes n'avaient aucun accès aux cercles politiques décisionnels, puisqu'elles étaient exclues des droits politiques. Sans droit de vote, elles ne pouvaient du coup pas non plus utiliser un moyen de pression dont disposaient les groupes d'intérêts majoritairement masculins : la menace du référendum.



L'idée d'une organisation faîtière des associations féminines échoua à cause de la diversité idéologique, confessionnelle et politique qui caractérisait les associations. A la veille de la première guerre mondiale, il existait cinq grandes organisations féminines, dont l'attitude allait, selon les cas, de la démarcation claire les unes des autres à la collaboration entre elles. Il s'agissait de la Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS), de l'Union des associations féminines alémaniques pour le relèvement moral, de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), de la Fédération suisse des ouvrières (FSO) et de la Ligue suisse des femmes catholiques. Il existait en outre des associations nationales avec des objectifs spécifiques, comme l'influente Association suisse pour le suffrage féminin (ASSF) ou encore l'Association suisse des institutrices.

Malgré son hétérogénéité, on peut distinguer deux grandes conceptions des rapports de sexe dans le premier mouvement féministe, l'une égalitaire, l'autre, prépondérante, dite dualiste. Celle-ci part du principe que les « natures » féminine et masculine – et donc les « destinations » respectives des femmes et des hommes – sont différentes par essence mais égales. Assurer le bien-être de la famille est la première fonction « naturellement » féminine. Mais la femme doit aussi faire preuve de sollicitude et agir dans un sens moral sur la communauté. En se fondant sur ce principe de « maternité sociale », les femmes s'assurèrent à leur manière des possibilités de participation à l'espace public dominé par les hommes. Le mouvement féministe égalitaire partait d'un autre point de vue, celui du droit naturel, et se battait donc pour le principe de l'égalité entre tous les humains. Il réclamait l'égalité des sexes dans tous les domaines de la société. En Suisse, ce courant est cependant resté très faible jusque vers la fin des années 1960 lorsqu'apparut le nouveau mouvement féministe.



Chronologie

En Suisse, plus d'une centaine d'associations féminines avaient déjà vu le jour dans le courant de la première moitié du XIX^e siècle. Elles avaient essentiellement des buts d'utilité publique et étaient le plus souvent dirigées par des hommes : pasteurs, hommes actifs dans les questions de réforme sociale, ou encore pédagogues. Beaucoup de ces associations n'existèrent que peu de temps. Quant aux femmes qui se risquaient sur le terrain politique, il leur manquait une organisation suprarégionale. Certes, des femmes se réunissaient pour réclamer collectivement une amélioration de leur statut dans le droit civil, mais sans organisation à la clé. La situation ne commence à changer que dans le dernier tiers du XIX^e siècle, lorsqu'incombent à l'Etat de nouvelles tâches dans les domaines social, économique et législatif. Le besoin émerge alors de mieux coordonner les activités féminines éclatées et d'adapter le modèle d'organisation des femmes aux nouvelles structures politiques. Les premières initiatives d'un mouvement féministe organisé apparaissent aux alentours de 1870.

- 1846/47** 157 Bernoises font avec succès une pétition pour l'abolition de la curatelle des femmes dans le canton de Berne.
- 1862** Dans le cadre de la révision de la Constitution bâloise, 30 femmes de Sissach font une pétition demandant un droit successoral plus juste et de meilleures possibilités de formation.
- 1868** Le Conseil constitutionnel de Zurich reçoit plusieurs requêtes féminines demandant un droit matrimonial et un droit successoral plus justes. Un groupe de femmes qui ont voulu rester anonymes demande aussi l'égalité politique.
- La Genevoise Marie Gøegg-Pouchoulin fonde l'Association internationale des femmes, avec comme objectif global l'égalité sociale, économique, juridique et politique de la femme. Dans la pratique, elle s'efforce avant tout de soutenir les mouvements de femmes actifs à l'étranger, en particulier dans leurs interventions auprès des autorités.
- 1868/70** Une première vague d'organisation féminine syndicale est déclenchée par la création de l'Association internationale des travailleurs : en 1868, deux sections féminines sont créées, à Bâle et à Birsfelden, parmi les tisserandes de la soie. Les deux sections sont dissoutes après l'échec d'une première grève en 1869. En 1870 naissent des syndicats féminins de fabricantes de chaînes et polisseuses sur bijoux, une société de tailleur pour hommes et une section d'ouvrières essentiellement constituée de couturières. Toutes ces associations ont une durée de vie un peu moins éphémère que celle des associations qui les ont précédées.



1870 En prévision de la révision totale de la Constitution fédérale, l'Association internationale des femmes (voir 1868) concentre ses efforts sur la révision et l'unification du droit privé, pour l'heure cantonalement réglementé. Après une première tentative ratée en novembre 1868, l'Association réussit en juillet 1870 à faire passer au Conseil national une requête qui demande l'égalité de la femme dans le droit civil et sur le plan économique. Pour des raisons tactiques, les droits politiques ne sont pas inclus dans la requête.

1872 Dans sa brochure « La question féminine en Suisse », la Bernoise Julie von May von Rued (1808-1875) en appelle aux Suissesses pour qu'elles s'organisent et s'engagent activement en faveur de l'égalité des droits.

•

L'Association internationale pour la défense des droits de la femme (aussi appelée Solidarité d'après le nom du bulletin de l'association) est fondée à Berne par Marie Gøegg-Pouchoulin et Julie von May von Rued comme organisation politique succédant à l'Association internationale des femmes (celle-ci devient en 1873 une organisation purement philanthropique). La conception politique radicale de Solidarité rencontre une vive résistance dans le comité central à Genève. Le cercle des femmes qui, en Suisse, se sentent interpellées par les revendications de Solidarité reste très restreint. Une fois la Constitution fédérale révisée et après le report à plus tard de l'unification du droit civil, dont les femmes avaient espéré une amélioration de leur statut, Solidarité perd encore plus de sa signification. Aussi se dissout-elle en 1880.

1873 Au premier congrès suisse des travailleurs tenu à Olten, des femmes syndicalistes de Suisse occidentale prennent la parole. Elles demandent que les femmes soient intégrées à égalité avec les hommes dans la lutte syndicale. (Au congrès de 1876, les travailleurs se prononcent explicitement en faveur de l'intégration des ouvrières dans l'organisation.)

Vers la fin des années 1870, les femmes suisses commencent à s'organiser. En Suisse occidentale, le catalyseur de la création d'organisations suprarégionales est le combat mené contre la prostitution (abolitionnisme). En Suisse alémanique, le besoin d'une organisation plus efficace des femmes vient de ce que les discussions autour de la « question sociale » impliquent pour elles de nouveaux domaines d'activité. Naissent alors des organisations féminines actives dans les domaines de l'utilité publique et du relèvement moral, champs d'action qui exercent une forte attraction sur les femmes de la bourgeoisie. Cela leur permet en effet d'être actives dans la sphère publique sans pour autant devoir remettre en question la répartition traditionnelle entre domaines masculins et féminins.

Dans les années 1890 sont fondées dans les grandes villes suisses les associations pour les droits des femmes, qui réclament de meilleures possibilités de formation et de travail, une amélioration du statut des femmes dans le droit civil et les droits politiques. Les ouvrières aussi s'organisent sur le plan suprarégional et leurs revendications sont souvent les mêmes que celles des associations féminines progressistes. C'est encore à cette époque que sont créées les premières organisations professionnelles de femmes qui n'appartiennent pas au mouvement ouvrier.



- 1877** Fondation à Genève de l'Association des femmes suisses pour l'œuvre du relèvement moral, en connexion avec le congrès de fondation de la Fédération abolitionniste internationale. La même année est créée l'Association internationale des amies de la jeune fille, avec son siège à Neuchâtel. Dans leur combat contre la prostitution tolérée et réglementée par l'Etat, et contre l'immoralité et la double morale de la société, ces associations lient les intérêts féminins à ceux du relèvement moral. Les femmes, qui viennent principalement des classes supérieures protestantes influentes, s'engagent en outre concrètement dans l'assistance aux femmes « tombées » et aux jeunes filles « en danger ». Les sociétés féminines antialcooliques poursuivent des buts similaires de relèvement social.
- 1885** Première tentative d'organisation des femmes sur le plan suisse : l'Association suisse des femmes se constitue en juillet à l'initiative d'Elise Honegger (1839-1912), qui rédige depuis 1879 à Saint-Gall le Journal des femmes suisses (*Schweizer Frauen Zeitung*). Le double objectif de l'utilité publique et de l'amélioration de la position de la femme dans la société crée des tensions qui provoquent une scission du comité en 1888 et la dissolution de l'association en 1892.
- 1886** Fondation de la section suisse de l'Association internationale des amies de la jeune fille.
- 1886/87** Meta von Salis-Marschlins (1855-1929) réclame l'égalité politique des femmes en se référant aux principes de liberté et d'égalité comme constitutifs de l'Etat de droit. Ses « Réflexions hérétiques d'une femme pour le Nouvel An » (*Ketzerischen Neujahrsge-danken einer Frau*) sont publiées dans le quotidien démocrate *Zürcher Post*. Ces « Réflexions » constituent le corps précurseur des revendications du mouvement féministe égalitaire radical en Suisse. La première femme en Suisse à être docteur en histoire est aussi la seule femme qui, dès la fin des années 1880, se bat publiquement en faveur du droit de vote et d'éligibilité des femmes.
- Gertrude Guillaume-Schack (1845-1903), active dans l'Association internationale des travailleurs (Deuxième Internationale), s'efforce d'organiser les ouvrières qui ne sont pas acceptées dans les syndicats mixtes (c'est le cas par exemple des « bonnes », des blanchisseuses, des lisseuses, des femmes de chambre et des travailleuses à domicile). La première association d'ouvrières est créée à Saint-Gall en 1886. D'autres suivent en 1887 : Winterthur, Zurich, Berne et Bâle.
- 1888** La Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS) est fondée à Aarau. Trois femmes qui avaient fait partie du comité (scindé en 1888) de l'Association suisse des femmes (voir 1885) y prennent une part active : Emma Boos-Jegher (1857-1932), Emma Coradi-Stahl (1846-1912) et Rosina Gschwind-Hofer (1841-1904). Jusqu'au tournant du siècle, cette nouvelle association faitière va se développer comme l'une des associations féminines les plus influentes. Avec pour principe de base d'aider à s'aider soi-même, la SUPFS lie la promotion de l'éducation des femmes à celle de la formation professionnelle, entre autres dans le domaine de l'économie domestique. Les femmes, et tout particulièrement celles des couches sociales basses, doivent être en mesure



d'assurer leur existence ou de pouvoir contribuer financièrement au revenu de la famille. Avec la création d'écoles ménagères et de formations pour les domestiques, d'une école d'infirmières (rattachée à l'hôpital) à Zurich ainsi que d'une école féminine d'horticulture à Niederlenz, la SUPFS ouvre de nouvelles voies de formation professionnelle pour les femmes. Elle représente une attitude conservatrice et part d'une vision dualiste des sexes. Elle ne s'engage pas en faveur d'une amélioration du statut des femmes dans le droit civil, pas plus que pour l'égalité politique.

1889 Fondation de l'Association féminine zurichoise des restaurants sans alcool. En offrant des lieux bon marché de cure et de restauration, l'Association combine un objectif de relèvement moral avec un travail concret d'utilité publique.

1890 Les associations d'ouvrières se réunissent en une Fédération suisse des ouvrières. Le but est d'y intégrer les femmes du mouvement ouvrier qui ne peuvent pas être couvertes par les syndicats organisés par branche (par exemple les ouvrières mariées travaillant occasionnellement ou à domicile). Les revendications principales sont l'amélioration des conditions de travail et la sécurité sociale en cas de maladie et de chômage. La première présidente est la Zurichoise Verena Konzett-Knecht (1861-1947).

1891 A l'initiative d'Emma Pieczynska-Reichenbach (1854-1927) se crée l'Union des femmes de Genève, une émanation du mouvement abolitionniste (voir 1877). L'Union s'engage pour une amélioration de la situation économique et juridique de la femme : organisation de consultations juridiques, requêtes auprès des autorités, enquête sur les conditions de travail des Genevoises.

1892 Fondation d'organisations d'entraide pour les ouvrières : caisse de soutien pour les membres malades (Berne), économat pour les tissus et les fournitures répondant aux besoins des couturières (Bâle), fonds funéraire pour payer les enterrements (Saint-Gall).

- Fondation de l'Association suisse des institutrices dans le but d'améliorer la sécurité sociale. A partir de 1896, l'Association se tourne de plus en plus vers des revendications féministes.

- Sur l'initiative de femmes de l'élite politique et sociale, le Comité des femmes de Berne se constitue et s'engage entre autres en faveur du projet d'un nouveau droit matrimonial fédéral. Grâce à de bons contacts avec les autorités, le Comité se transforme en un groupe d'expertes pour les questions féminines sur le plan fédéral. Le Comité des femmes de Berne donne lieu à la création d'autres associations féminines progressistes : en 1897, Conférences des femmes pour la croix fédérale (appelée Société symphonique jusqu'en 1899), ainsi que l'Association des amies de l'école ; en 1899, l'association cantonale féminine Berna, qui s'adresse à la couche moyenne rurale et joue le rôle de lien entre des objectifs d'utilité publique et d'émancipation.

**1893**

La Fédération suisse des ouvrières (voir 1890) demande, dans diverses requêtes au Conseil fédéral et au Parlement, un salaire minimum pour les travailleurs (femmes et hommes), une meilleure protection des ouvrières, des écoles professionnelles et de cuisine pour les ouvrières, leur intégration dans l'assurance chômage, l'attribution directement aux associations d'ouvrières des travaux de couture et de tricotage destinés au département militaire, une éducation des jeunes filles diversifiée et l'amélioration du statut juridique des femmes.

•

Lors de sa troisième Journée des déléguées, la Fédération suisse des ouvrières revendique pour la première fois l'égalité politique des femmes. Cette revendication sera reprise en 1904 dans le programme du Parti socialiste suisse.

•

La première enquête sur l'activité féminine dans le domaine de l'utilité publique – réalisée dans tout le pays par des femmes sur mandat du Conseil fédéral – révèle l'existence de 5695 associations féminines qui s'occupent de pauvreté, de prostitution et d'alcoolisme.

1894

En vue du congrès international sur la protection du travail, la Fédération suisse des ouvrières prévoit plusieurs points à l'ordre du jour : soins médicaux gratuits et soutien financier pour les accouchées pendant 8 semaines, interdiction du travail des jeunes filles en dessous de 15 ans, journée de 9 heures pour les femmes et les jeunes filles, samedi après-midi libre. Ces revendications sont reprises dans une requête commune avec l'Union syndicale suisse et la Fédération suisse des travailleurs adressée à l'Assemblée fédérale en 1900.

Vers le milieu des années 1890, le mouvement féministe devient plus politique. Les associations progressistes s'engagent en faveur de l'amélioration du statut de la femme dans le futur Code civil suisse (CCS) et réclament une participation (limitée) dans les affaires scolaires, ecclésiastiques et d'assistance. Dans le monde politique, on commence aussi à s'intéresser au travail que fournissent les femmes pour le bien-être général. Il s'agit en fait, dans l'Etat social naissant, de maîtriser les conséquences de l'industrialisation forcée.

1896

L'Union pour l'avancement de la cause des femmes (*Union für Frauenbestrebungen*, plus tard renommée Association zurichoise pour le suffrage féminin) voit le jour grâce à la fusion de deux associations, toutes deux fondées en 1893 : l'Association pour la protection des droits des femmes et l'Association pour la réforme de l'éducation féminine. L'Union pour l'avancement de la cause des femmes développe une palette d'activités : consultations juridiques, requêtes à propos du nouveau Code civil suisse, interventions pour élargir le champ éducatif et professionnel des femmes. L'Union jouera un rôle moteur dans le mouvement féministe progressiste.



A l'occasion de l'Exposition nationale se tient à Genève le premier congrès suisse des intérêts féminins (8-12 septembre). L'objectif est d'informer sur la multiplicité des tâches accomplies par les femmes en dehors du foyer. La quasi-totalité des associations féminines y participe, et le programme reflète bien cette diversité. Le congrès traite de thèmes aussi variés que l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, les écoles ménagères, le travail salarié et les fonctions publiques dans le travail social, la participation des femmes à l'administration publique, les assurances sociales, le droit pénal et le droit matrimonial. Avec ce congrès, le mouvement féministe fait sa première entrée comme force politique organisée sur le plan suisse.

-

Fondation de l'association catholique de protection de la jeune fille Pro Filia, comme pendant à l'Association des amies de la jeune fille (voir 1886).

1897 L'Union des femmes de Lausanne se constitue sur le modèle de l'Union des femmes de Genève (voir 1891).

1898 Lors de sa journée des déléguées, la Fédération suisse des ouvrières en appelle au mouvement ouvrier : les groupements féminins doivent être mieux soutenus par les associations d'ouvriers. Marie Villinger (née en 1860) est élue au comité central de l'Union syndicale suisse.

1899 Fondation de l'Association catholique des ouvrières, en concurrence avec la Fédération suisse des ouvrières.

-

A l'initiative de l'Eglise nationale catholique, les ouvrières catholiques sont réunies en une association nationale chrétienne sociale des ouvrières afin de les tenir éloignées de la Fédération suisse des ouvrières. En 1897, lors du congrès international de Zurich pour la protection du travail, les prêtres avaient en vain demandé l'interdiction générale du travail des femmes en fabrique.

Au tournant du siècle, la division du mouvement féministe suisse se fait moins en fonction des classes sociales qu'entre les associations marquées par le réformisme social, qui visent une émancipation féminine juridique et politique, et les associations conservatrices, qui ne remettent pas en question la hiérarchie existante entre les sexes. Ainsi la Fédération suisse des ouvrières collabore à l'occasion avec l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), lorsqu'il s'agit des intérêts des femmes salariées ou encore d'améliorations dans le droit civil, alors que les organisations faitières d'utilité publique et de relèvement moral tendent plutôt à se distancier de l'Alliance. Les intérêts féminins spécifiques de classe à l'intérieur du mouvement des ouvrières finissent cependant par l'emporter et conduisent ces dernières à s'éloigner de plus en plus de l'ASF, distanciation qui trouve son point culminant en 1912 lorsqu'une interdiction d'être membre de l'ASF frappe les groupements féminins de gauche.

**1900**

Requête collective (17 mai) au Département fédéral de justice et police de la part de l'Alliance de sociétés féminines suisses alors en train de se constituer : en perspective du nouveau Code civil suisse, elles réclament la séparation des biens dans le droit matrimonial. Les premières signataires sont huit organisations féminines ainsi que les associations d'ouvrières de Winterthur et Zurich.

- L'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) est officiellement constituée le 26 mai. L'initiative en revient aux associations féminines progressistes en 1899. La première présidente de l'ASF est Helene von Mülinen (1850-1924). A l'instar des autres grandes associations qui défendent les intérêts féminins, l'ASF se donne pour tâche de représenter ces derniers auprès des autorités politiques, et plus particulièrement par rapport aux Codes civil et pénal suisses alors en élaboration. L'assemblée constituante se tient à Berne avec la participation de 17 associations. Dix ans plus tard, elles sont déjà 66 associations membres, qui représentent un large spectre. Les seules à rester à l'écart (à l'exception de quelques sections locales) sont la Société d'utilité publique des femmes suisses, la Fédération suisse des ouvrières et les associations suisses alémaniques pour le relèvement moral. Pour toutes ces associations, l'ASF est soit trop engagée politiquement, soit trop bourgeoise. Cela dit, une collaboration ponctuelle entre les grandes associations féminines a quand même lieu grâce à l'implication et à l'engagement d'un certain nombre de femmes dans plusieurs organisations œuvrant dans des domaines différents (par exemple, philanthropie et égalité).

- Hedwig Bleuler-Waser (1869-1940) fonde la Ligue suisse des femmes abstinentes, qui lutte contre l'alcoolisme croissant.

1901

Les sections suisses alémaniques se détachent de l'Association des femmes suisses pour l'œuvre du relèvement moral afin d'instituer leur propre Association féminine alémanique pour le relèvement moral (dès 1929 : Association suisse protestante d'entraide féminine). La nouvelle organisation veut une plus grande répression par l'Etat de la prostitution et se rapproche ainsi des sociétés féminines d'utilité publique.

1902

La Fédération suisse des ouvrières élabore les lignes directrices de son programme d'action : propagande chez les ouvrières ; promotion et surveillance des lois de protection des ouvrières ; cours de formation pour les ouvrières, amélioration du statut juridique de la femme en général, et de la position économique et politique des ouvrières en particulier ; promotion d'un système de soutien en cas de maladie, d'âge ou d'invalidité ; introduction d'une aide gratuite en cas de maternité.

1904

La Fédération suisse des ouvrières adhère à l'Union syndicale suisse.

- Dans une requête adressée à la Conférence suisse des Eglises protestantes, l'Alliance de sociétés féminines suisses demande le droit de vote. Dans les années qui suivront, cependant, l'Alliance se tiendra en retrait par rapport à cette question car le suffrage féminin continue de provoquer les plus grandes réserves parmi nombre d'organisations membres.



L'assemblée des déléguées de la Fédération suisse des ouvrières décide de collaborer avec les femmes bourgeoises sur la question du suffrage féminin dans les affaires scolaires et ecclésiastiques. La même année, le Parti socialiste suisse inscrit à son programme la réalisation de l'égalité politique des femmes par un processus graduel.

1905

Margarethe Faas-Hardegger (1882-1963) est nommée secrétaire féminine de l'Union syndicale suisse. Sous sa direction (1905-1909), le mouvement des ouvrières acquiert un profil plus politique et féministe. Ainsi, elle réussit par exemple à mettre en discussion dans les cercles syndicaux des questions comme la maternité ou le travail domestique.

La vaine tentative de l'Alliance de sociétés féminines suisses, en 1907, d'améliorer le sort de la femme mariée dans les chapitres du Code civil traitant du droit matrimonial montre à l'évidence combien l'influence des femmes est modeste sans droit de vote ni d'éligibilité. Aussi les associations de défense des droits des femmes transfèrent-elles de plus en plus leur priorité sur la lutte pour l'égalité politique, emboîtant ainsi le pas aux associations d'ouvrières qui, en 1893 déjà, avaient réclamé le droit intégral de vote et d'éligibilité pour les femmes. Des associations locales suffragistes sont fondées dès 1905 : à Olten et Neuchâtel en 1905, Zurich en 1906 (mais avec une organisation allant dans ce sens existant déjà en 1896), ainsi que Le Locle, Genève et Vaud, enfin Berne et La Chaux-de-Fonds en 1908. Parallèlement, le catholicisme politique commence à réagir au mouvement féministe en ceci qu'il tente de créer un contrepoids catholique aux associations féministes fortement marquées par le protestantisme.

1906

La Ligue des femmes catholiques est créée à l'initiative de l'Association populaire catholique suisse, mais, faute d'intérêt, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier en 1909.

1907

Création, en réaction au projet d'une nouvelle loi sur le travail, de l'Association des employées de bureau. D'autres sections locales se créent à partir des ex-écoles de commerce féminines à Zurich, Berne et Genève.

1908

La Fédération suisse des ouvrières doit se retirer de l'Union syndicale suisse, dont la réorganisation implique que celle-ci ne tolère plus que des syndicats professionnels, à l'exception de celui des jeunes.

-

Les associations chrétiennes sociales d'ouvrières adoptent un programme qui contient aussi la revendication du droit de vote des femmes dans les affaires scolaires et sociales. Une fois de plus, elles se démarquent ainsi de la ligne conservatrice des associations catholiques.

-

Création de l'Union suisse pour la protection des enfants et des femmes (dès 1913, Fondation Pro Juventute), avec la participation de diverses associations de relèvement moral, de la Société d'utilité publique des femmes suisses et de la Société suisse d'utilité publique.

**1909**

L'Association suisse pour le suffrage féminin (ASSF) est créée par les différentes associations locales en faveur du suffrage. Parmi les associations plus anciennes de défense des droits de la femme, la seule à faire partie de l'ASSF est l'Association zurichoise pour l'avancement de la cause des femmes (*Union für Frauenbestrebungen*, voir 1896). Dans les autres associations, les femmes qui revendiquent l'égalité politique complète entre femmes et hommes sont en minorité.

-

Suite à un conflit avec la direction du mouvement ouvrier, la secrétaire féminine de l'USS Margarethe Faas-Hardegger (voir 1905) est licenciée. Celle qui lui succède, Marie Walter-Hüni (1872-1949) prône l'intégration des associations d'ouvrières dans le mouvement général. A la journée des déléguées de la Fédération suisse des ouvrières, les participantes refusent encore pour le moment l'intégration de leur Fédération dans l'Union syndicale suisse et dans le Parti socialiste.

1910

La Conférence des femmes de la deuxième Internationale socialiste tenue en 1910 à Copenhague oblige les partis socialistes à se battre pour le suffrage féminin. En même temps intervient l'interdiction aux femmes socialistes d'être membres d'associations féminines bourgeoises.

1911

Le 19 mars a lieu la première Journée féminine de l'Internationale socialiste, organisée par les associations alémaniques d'ouvrières. Cette manifestation, décidée lors de la conférence de Copenhague comme journée d'action en faveur du suffrage féminin, perdure aujourd'hui dans les différentes actions organisées chaque année le 8 mars. Depuis l'émergence du nouveau mouvement féministe, le 8 mars est en effet synonyme de Journée des femmes. Plusieurs événements sont évoqués pour expliquer le choix de cette date en particulier, parmi lesquels une manifestation d'ouvrières de Saint-Petersbourg en 1917, année de la Révolution russe.

L'année 1912 est une année de scissions au sein du mouvement féministe. La Fédération suisse des ouvrières décide une séparation officielle des associations féminines bourgeoises. Les femmes catholiques, de leur côté, se démarquent du reste du mouvement féministe. En accord avec les groupements catholiques, qui s'organisent politiquement dans le parti populaire catholique-conservateur, elles fondent leur propre organisation féminine faîtière. A l'intérieur même du mouvement féministe bourgeois apparaît une concordance grandissante entre les objectifs et l'action sur le terrain. L'Alliance de sociétés féminines suisses met une sourdine à ses revendications égalitaires et représente pour l'Etat comme pour la société la conception socialement dominante du dualisme des sexes : pour résoudre les problèmes sociaux, femmes et hommes doivent agir sur leurs terrains d'action respectifs. Le rapprochement avec les sociétés féminines d'utilité publique et de relèvement des mœurs est manifeste.



1912

La Genevoise Emilie Gourd prend la présidence de l'Association suisse pour le suffrage féminin, dont elle sera l'infatigable propagatrice.

-

Fondation le 21 mai de la Ligue suisse des femmes catholiques comme organisation faitière de toutes les associations féminines catholiques. La Ligue veut concurrencer les organisations féminines confessionnellement neutres, mais en fait imprégnées de protestantisme, et défend, consciemment, la spécificité catholique. La Ligue n'est pas en faveur du suffrage féminin. Son objectif principal est le maintien et l'encouragement du catholicisme au sein de la famille, de la commune et de l'Etat. Dans cette optique, elle s'engage aussi dans la lutte contre l'immoralité. Son action caritative s'adresse principalement aux mères et aux nourrissons, ainsi qu'aux populations montagnardes. Après l'entrée dans la Ligue des nombreuses sociétés locales féminines catholiques qui existaient déjà, la Ligue suisse des femmes catholiques devient, si l'on s'en tient au nombre de membres, l'association féminine la plus importante de Suisse, et cela déjà avant la première guerre mondiale. En avril 1918, la Ligue crée l'« Ecole féminine sociale caritative de Lucerne ». En fondant la première école sociale de Suisse, la Ligue ouvre ainsi une nouvelle voie de formation professionnelle pour les femmes.

-

Les associations féminines socialistes ont l'interdiction d'être membres des associations féminines bourgeoises. Telle est la décision prise à la Journée des déléguées de la Fédération suisse des ouvrières sur proposition des Zurichoises dans la ligne de la lutte des classes. Cela implique le retrait de l'Alliance de sociétés féminines suisses des quatre associations d'ouvrières.

-

Succès de la Fédération suisse des ouvrières : le parti socialiste se prononce officiellement en faveur du suffrage féminin. A la suite des Conférences féminines tenues lors des Internationales socialistes de 1907 et de 1910, la Fédération suisse des ouvrières s'était efforcée de faire reconnaître par le parti la nécessité de soutenir la revendication de l'égalité politique des sexes. Il s'ensuivra différentes initiatives parlementaires cantonales socialistes dans ce sens.

Voir aussi : 2.1 Droit de vote et d'éligibilité des femmes, 2.3 Participation politique, 3.5 Les femmes dans le droit civil.



Bibliographie

- Brodbeck Doris : **Hunger nach Gerechtigkeit.**
Helene von Mülinen (1850–1924), eine Wegbereiterin der Frauenemanzipation. Zurich 2000.
- Bühler Caroline :
Die Geschichte des Schweizerischen Gemeinnützigen Frauenvereins SGF.
Vereinstätigkeit, Selbstverständnis und das Verhältnis zu Frauenbewegung, Politik und Staat von 1888 bis 1996. Mémoire de licence de l'Université de Berne, mars 1997.
- Escher Nora :
Entwicklungstendenzen der Frauenbewegung in der deutschen Schweiz 1850–1918/19.
Zurich : thèse de doctorat 1985.
- Frei Annette : **Rote Patriarchen.**
Arbeiterbewegung und Frauenemanzipation in der Schweiz um 1900. Zurich 1987.
- Hardmeier Sybille : **Frühe Frauenstimmrechtsbewegung in der Schweiz (1890–1930).**
Argumente, Strategien, Netzwerk und Gegenbewegung. Zurich 1997.
- Holenstein Katrin et Ryter Elisabeth : **Drapeaux rouges – foulards lilas.**
8 mars. L'histoire de la Journée internationale des femmes en Suisse. Edité par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Berne 1993.
- Joris Elisabeth et Witzig Heidi (sous la dir. de) : **Frauengeschichte(n).**
Dokumente aus zwei Jahrhunderten zur Situation der Frauen in der Schweiz. Zurich 1986.
- Käppeli Anne-Marie : **Sublime Croisade.**
Genève 1990.
- Mesmer Beatrix : **Ausgeklammert – Eingeklammert.**
Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts. Zurich 1989.
- Mutter Christa :
«Die HI. Religion ist das tragende Fundament der katholischen Frauenbewegung».
Zur Entwicklung des Schweizerischen Katholischen Frauenbunds. Dans et édité par : Arbeitsgruppe Frauengeschichte Basel : Auf den Spuren weiblicher Vergangenheit. Contributions à la 4^e Rencontre des historiennes suisses. Zurich 1988, pp. 183–198.
- Redolfi Silke : **Frauen bauen Staat.**
100 Jahre Bund Schweizerischer Frauenorganisationen. 100 ans Alliance de sociétés féminines suisses. 100 anni Alleanza delle società femminili svizzere. Zurich 2000.
- Schnegg Brigitte et Stalder Anne-Marie : **L'histoire du mouvement féministe suisse.**
Dans : La situation de la femme en Suisse. Quatrième partie : Politique au féminin. Edité par la Commission fédérale pour les questions féminines. Berne 1984, pp. 5-31.

Illustration : Grève nationale des femmes, Zurich, 14 juin 1991.

Photo : Gertrud Vogler.